

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 4 du lundi 12 mai 2025 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée, SABATIER Sébastien formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent(s) : MONIÉ Florian

M le Maire ouvre la séance à 18heures.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du conseil du 14 avril 2025 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025.

Délibérations :

2- Transfert compétence eau et assainissement à la CCRLCM – Présentation Serge Marret.

Le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ne sera plus obligatoire au 1^{er} janvier 2026 (modification de la loi Notre du 7/08/2015 par adoption d'un projet de loi à l'Assemblée nationale le 13 mars 2025). La loi ne disant rien sur la non-sécabilité il est donc possible de séparer eau et assainissement.

Concernant la compétence eau, la Communauté de communes se prononce sur la non-sécabilité entre la production et la distribution et invite les communes, dans une lettre du 4 avril 2025, à se prononcer avant le 20 mai sur le transfert de la compétence eau distribution d'une part, et sur le transfert de la compétence assainissement collectif d'autre part, au 1^{er} janvier 2026.

Le transfert ou non de la partie eau distribution par la commune de Lézignan à la CCRLCM qui pèse 700 000 m³ facturés, soit 1/3 de l'ensemble des volumes dans la Communauté de Communes, influera sur le prix au m³ de l'eau soit 4.80 € sans Lézignan ou 4.63 € avec Lézignan.

En cas de transfert à la CCRLCM, pendant une période transitoire dont la durée peut être estimée à 3 ou 4 ans, la commune assurera les relevés des compteurs d'eau et la facturation. Le paiement des factures sera encaissé par la Régie qui doit être créée au sein de la CCRLCM.

La commune continuera d'effectuer les petites réparations sur les réseaux.

Une convention sera passée entre la commune et la CCRLCM qui prévoira une indemnisation de la commune par la CCRLCM selon le temps passé par les employés municipaux pendant cette période transitoire.

Puis la CCRLCM embauchera du personnel qualifié et développera ses propres services.

A compter de 2026, la commune de disposera plus d'un budget spécifique eau et assainissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des compétences eau et assainissement à la CCRLCM au 1^{er} janvier 2026.

3- Compétence GEMAPI sur le fleuve Aude – Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.

La Communauté de communes a décidé de déléguer la compétence optionnelle « gestion de la partie domaniale du fleuve Aude » au SMMAR à compter du 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal est sollicité pour approuver ou non ce transfert.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert de GEMAPI vers SMMAR pour gérer les travaux sur le fleuve Aude.

4- Plan communal de sauvegarde avec le SMMAR - Présentation Serge Marret.

Toutes les communes doivent rédiger un Plan Communal de Sauvegarde indispensable pour évaluer et prévenir tous les risques encourus par la commune (inondations, feux de forêts, manque d'eau...). Pour rédiger ce document il est proposé de se faire aider par le SMMAR pour un coût de 2 700,00 €.

Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité l'appui du SMMAR pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Tourouzelle.

5- Subventions aux associations année 2025 – Patrick Célerier.

Pour l'année 2025, des subventions sont accordées aux associations locales en ayant fait la demande, dont les dossiers sont complets. Aucune subvention n'est accordée aux associations nationales en ayant fait la demande.

A ce jour la demande de l'association l'Asticot (300 €) n'est pas encore parvenue en mairie.

Sont soumises au vote du conseil les subventions suivantes :

Comité d'animations municipales 5 000 € ;

Amicale des Ausines 3 000 € ;

Amis du patrimoine 2 500 € ;

USEP (école) 1 500 € ;

Association communale de chasse agréée 500 € ;

Cyclos Corbières Minervois 500 € ;

Association Scooter Racing Team 300 € ;

ARLOCAST (Arts et loisirs de Castelnau) 300 € ;

Tennis Club Argens 200 € ;

Association Balades vigneronnes 400 € ;

Association des maires de l'Aude 60 € ;

L'Association Pétanque Tourouzelloise a déposé un dossier en temps voulu. Toutefois, l'octroi d'une subvention, dont le montant sera fixé ultérieurement, est conditionné par la signature d'une convention d'utilisation du boulodrome municipal et du local attenant. Cette convention est en cours de rédaction.

M. Célerier membre du bureau du Comité d'Animations Municipales, M Sabatier membre du bureau des Amis du Patrimoine et de l'association Balades vigneronnes et M. Guilhem membre du bureau des Amis du Patrimoine sortent de la salle à l'occasion des votes les concernant et ne participent pas à ceux-ci.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'attribution des subventions 2025 proposées ci-dessus aux associations.

6- Marché public cœur de village, choix des entreprises – Présentation Serge Marret et Patrick Célerier.

Après examens des différentes offres ont été choisies pour les 3 lots :

Lot 1 : Revêtements de surface – La société Colas

Lot 2 : Réseaux humides – La Société Malet a été retenue

Lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain – La société Serpe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises

Questions et informations diverses :

- **Compte rendu de la visite chez M. le Sous-Préfet – Présentation Serge Marret.**
- Lors de la visite chez M. le Sous-Préfet, celui-ci a fait part de son intention de financer à hauteur de 25 à 30% de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) les travaux d'assainissement dans le cadre de l'opération Cœur de village.
- Le PLU de 2008 sur GEOPORTAIL présente une erreur entre zone naturelle et zone constructible sur la parcelle de Florian Géa (inverser). Cette erreur a été corrigée par Geoffroy Blanc et validée par la DDTM. Un courrier a été adressé à M. Géa pour qu'il redépose une déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- L'école de Tourouzelle fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Escales- Castelnau-Tourouzelle). Au vu des difficultés rencontrées ce printemps et des propos contradictoires tenus par des responsables de la DASEN, la question se pose de savoir si chaque école est indépendante ou non, ou autrement dit, si le RPI doit être considéré ou non comme une seule entité.
M. le Sous-Préfet a proposé que la commune lui adresse un courrier de manière à saisir la DASEN de ce sujet et obtenir une réponse écrite.
- SCoT : l'attention de M. le Sous-Préfet a été appelée sur l'absence d'un volet gouvernance dans le projet actuel de SCoT.

Il est à noter que le 21 mai prochain, Sébastien Sabatier représentera la commune à la Conférence des Maires à Albas.

- L'eau en lien avec le PLU et l'expropriation
Le permis d'aménager des frères Lanta et trois permis ont été bloqués pour raison de ressource en eau insuffisante. Le tout pourrait être débloqué quand la liaison entre le puits d'Homps et le puits de Tourouzelle sera établie.
- A été aussi évoquée avec M. le Sous-Préfet, la demande d'expropriation de la parcelle Chibani rue de l'église ; cette demande est traitée par les services de la Préfecture à Carcassonne.

➤ Emploi de saisonniers été 2025 - Présentation Patrick Célerier.

Les jeunes de Tourouzelle entre 16 et 20 ans désirant travailler pour la commune pendant l'été peuvent déposer leurs demandes en mairie jusqu'au 31 mai 2025. Jusqu'à présent 4 demandes ont été déposées.

➤ Logement Presbytère 1er étage et logement de l'école – Présentation Patrick Célerier.

Quelques travaux sont à effectuer au 1^{er} étage du logement du Presbytère avant de le proposer à Aurélie Albert la jeune employée du restaurant La Bascule. Ces travaux comprennent la cuisine à aménager, le sol de la salle de bain à refaire ainsi que le tableau électrique à mettre aux normes.

➤ Logement des écoles

La famille ukrainienne installée depuis quelques années dans le logement des écoles est maintenant retournée en Ukraine. De ce fait, les personnes ayant prêté des meubles peuvent les récupérer et ceux qui resteront pourront être proposés à Aurélie Albert ou à Emmaüs. Fin juin, ce logement devrait être à nouveau libre à la location.

➤ Visite de la maison de M. Wright place de la République – Présentation Patrick Célerier.

M. le maire et ses trois adjoints ont visité la maison de M. Wright place de la république qui leur a été proposée à l'achat.

Cette maison comprend 3 étages d'environ 180 m² chacun. Le coût d'acquisition pourrait s'élever à plus de 200 000 € frais de notaire compris, auxquels s'ajouteraient des frais de travaux conséquents au bas mot 200 000 € environ.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet qui lui a été proposé.

➤ **Mise à disposition du local du boulodrome et du Toucadou – Présentation Serge Marret.**

Pour le prochain Conseil municipal une convention sera établie par la municipalité pour encadrer le prêt de chaises et tables ainsi que les conditions de mise à disposition du local du boulodrome. Un groupe de travail sera créé pour rédiger cette convention.

➤ **Place de stationnement réservée à la Bascule - Présentation Patrick Célerier et Suzanna Grix.**

Une place réservée « livraisons » sera matérialisée devant le restaurant La Bascule à la demande de la restauratrice.

➤ **Bulletin municipal - Présentation Suzanna Grix.**

Des articles pourraient concerner :

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCRLCM ;
La liaison Château d'eau de Homps-Puits des Tuileries de Tourouzelle ;
La réhabilitation du cœur de village ;
Les travaux chemin de Restocos ;
Les travaux à l'école qui permettront d'accueillir une partie des élèves de moyenne-section ;
La rénovation du bar restaurant La Bascule ;
Le budget et les finances de la commune ;
Les animations dans le village.

L'objectif est de sortir le bulletin municipal début juillet.

➤ **Adhésion à l'ANEV**

Par courrier, M. Forcada, Maire de Lézignan-Corbières et Vice-Président de l'ANEV, propose à la commune d'adhérer à l'ANEV (Association nationale des élus de la vigne et du vin) pour 50 € par an.

Le conseil approuve à l'unanimité cette adhésion.

➤ **Compte rendu des rencontres avec la Région le 5 mai**

Serge Marret et Patrick Célerier ont rencontré le 5 mai, Mme Marie Benet, responsable de maison de la Région à Narbonne et Mme Emmanuelle Touxagas, référente territoriale afin d'étudier les conditions d'intervention de la Région dans le dossier Cœur de village.

➤ **Questions diverses**

Pour avoir plus de places de parking sur le village, des places supplémentaires seront créées et matérialisées sur le terrain qui appartient à la mairie, à côté du forage aux Jeîches et complèteront le parking déjà existant au même endroit.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 53.